

DOUANE FRANÇAISE



Nos conseils pour voyager l'esprit tranquille

AVANT DE PARTIR

● INFORMEZ-VOUS



douane.gouv.fr



@douane_france



@douane_france



DGDDI

INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44

Service 0,06 € / min
+ prix appel

International & DOM COM + 33 1 72 40 78 50

ids@douane.finances.gouv.fr



Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens, les Français et les ressortissants de l'Union, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, **en provenance ou à destination d'un pays extra-Schengen**, sont soumis, comme ceux des autres pays, à des **contrôles renforcés, à l'entrée et à la sortie de France.**



BON À SAVOIR : pour toute question relative aux :

- documents d'identité périmés (CNI, passeport),
- autorisation de sortie du territoire (AST) pour un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger, seul ou sans l'un de ses parents,
- visas,

service-public.fr ou le site Internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : diplomatie.gouv.fr



DEMANDEZ UNE CARTE DE LIBRE CIRCULATION*,
PASSEPORT DE VOS OBJETS PERSONNELS, SI VOUS EMMENEZ :



etc.

* établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous, sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, ...)

PASSEZ LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



● SI VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 € OU +

Déclarez à la douane, à l'aller comme au retour, les sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à

10 000 €



● LES MARCHANDISES

INTERDITES



Drogues



Contrefaçons



Espèces sauvages
(animales ou végétales)
menacées d'extinction



COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

● LES MARCHANDISES SOUMISES À

RESTRICTION*



Médicaments



Denrées alimentaires
(poisson, lait, ...)



Végétaux



Animal de
compagnie



Armes



Biens culturels

* Renseignez-vous auprès de la douane.

À VOTRE RETOUR



DÉCLAREZ À LA DOUANE LES MARCHANDISES ACHETÉES À L'ÉTRANGER



LES MARCHANDISES

INTERDITES



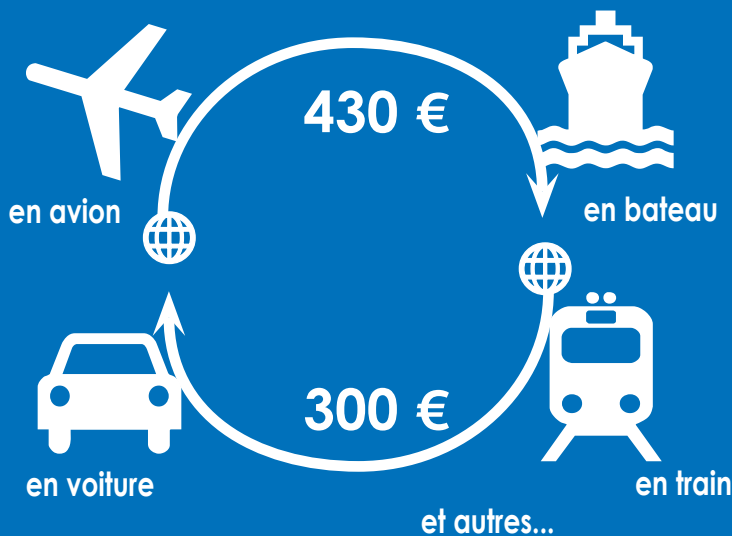
et



RESPECTEZ LES FRANCHISES

Retour d'un pays non membre de l'UE ou d'un DOM/COM

FRANCHISES EN VALEUR



150 €

Enfants (- de 15 ans)

tous moyens de transport

FRANCHISES EN QUANTITÉS



Cigarettes ▶ 200
ou
Cigarillos ▶ 100
ou
Cigares ▶ 50
ou
Tabac à fumer ▶ 250 g



Alcools
ou - 1 l si + 22°
ou - 2 l si - 22°
et Vin ▶ 4 l
et Bière ▶ 16 l

* Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.



Vous avez le droit de détenir des quantités* correspondant à votre consommation personnelle, dans les limites suivantes, par voyageur** :



- Cigarettes ► 200 (1 cartouche)
- et Cigarillos ► 100
- et Cigares ► 50
- et Tabac à fumer ► 250 g



- Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.) ► 10 l
- et Produits intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.) ► 20 l
- et Vin ► 90 l (dont 60 l maxi de vin mousseux)
- et Bière ► 110 l

* transportées par vous-même.

** les voyageurs de moins de 18 ans sont exclus de ces franchises.